

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

FERROSILICIUM 30-90 %

désignation du mélange

Numéro d'enregistrement

**Synonymes** 

FESI 45/50 \* FESI 75/80 \* Ferro silicon LA

Date de publication le 17-juillet-2014

Numéro de version 01 Date de révision Date d'entrée en vigueur de la

nouvelle version

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adjuvant pour métal liquide en fonderie pour la production de fonte. Utilisations identifiées

Utilisations déconseillées Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations du fabricant Orica Australia Pty Ltd

> 99 004 117 828 1 Nicholson Street. Melbourne 3000 Australie

con.athanasis@orica.com

1.4. Numéro d'appel

d'urgence

1 800 033 111 (Toutes heures)

Internationale, Australie: +61 3 9663 2130 (Toutes heures)

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

# Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification F:R15

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers physiques

Substances et mélanges qui, au contact avec Catégorie 3

l'eau, dégagent des gaz inflammables

H261 - Dégage au contact de l'eau

des gaz inflammables.

Résumé des dangers

Dangers physiques Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

Dangers pour la santé Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour Pas de classification pour les dangers pour l'environnement. l'environnement

Risques particuliers

En cas de contact avec l'eau, peut dégager de l'hydrogène, un gaz inflammable, ainsi que du

phosgène et de l'arsine, des gaz très toxiques.

Symptômes principaux Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Conseils de prudence

Prévention P231 + P232 - Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou sable Intervention

sec pour l'extinction.

Stockage P402 + P404 - Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH029 - Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. 2.3. Autres dangers

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique		%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Ferrosilicium à > 30 % o	de silicium	30 - < 90	8049-17-0	-	-	
Classification :	DSD: F;F	R15	-			
	CLP: Wa	iter-React. 3;H	261			
Autres constituants		to 100%	<u>-</u> -	-	-	
Classification :	DSD: -					
	CLP: -					

<sup>#:</sup> Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition

Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

Informations générales Vérifier que le personnel médical connaît les matières impliquées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée Immédiatement. Si facile, enlever les

lentilles de contact. Consulter rapidement un médecin si des symptômes persistent ou surviennent après le lavage.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau.

En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la

dans les poumons. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie Le métal solide n'est pas inflammable ; cependant, les poussières ou poudres métalliques

finement divisées peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Utiliser de la poudre chimique, du dioxyde de carbone (CO2) ou un matériau sec non combustible de type sable sec ou terre pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.

inappropriés

FERROSILICIUM 30-90 % SDS France 2/8

921345 N° de version: 01 Date de révision: -Date de publication: le 17-iuillet-2014

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de contact avec l'eau, peut dégager de l'hydrogène, un gaz inflammable, ainsi que du phosgène et de l'arsine, des gaz très toxiques.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

NE PAS utiliser d'eau si possible. Le produit réagit au contact de l'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser des équipements électriques antidéflagrants en cas de niveau important de poussières en suspension dans l'air. Éviter de générer et de disperser de la poussière. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé). Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. L'aspirateur doit être antidéflagrant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Les nuages de poussière peuvent être explosifs dans certaines conditions. Prendre des mesures de sécurité contre l'électricité statique en cas de risque d'explosion de poussières. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants en cas de niveau important de poussières en suspension dans l'air. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Veiller à la propreté du lieu de travail. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adjuvant pour métal liquide.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

·		•				
Composants supplémentaires	Туре	Valeur	Forme			
Poussière (CAS N/A)	VME	5 mg/m3 10 mg/m3	Fraction alvéolaire. Fraction inhalable.			
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.					
Procédures de suivi recommandées	Suivre les procédures standard de surveillance.					
Dose dérivée sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.					
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.					
8.2. Contrôles de l'exposition	Cloisonner les procédés, mettre en place une ver	ntilation d'échanne	ement locale ou utiliser d'autres			

Contrôles techniques appropriés Cloisonner les procédés, mettre en place une ventilation d'échappement locale ou utiliser d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées. Utiliser de l'équipement à l'épreuve des explosions si des concentrations élevées de poussière dans l'air sont possibles.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Util

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants de protection adaptés pour prévenir tout risque de coupure ou d'éraflure. Suivre

les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

- Divers Porter un vêtement de protection approprié.

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil **Protection respiratoire** 

respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2). Demander l'avis de votre supervision locale.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Se laver les mains après l'usage. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de

protection pour éliminer les contaminants. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Respecter toutes les instructions de

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Endiguer les déversements, empêcher toute libération et respecter les réglementations nationales

concernant les émissions.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Solide. Solide **Forme** 

Couleur Noirâtre/grise. Odeur Sans odeur. Seuil olfactif Donnée inconnue.

pН Sans objet.

Point de fusion/point de

congélation

1200 - 1400 °C (2192 - 2552 °F)

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair Sans objet.

Taux d'évaporation Donnée inconnue. Inflammabilité (solide, gaz) Donnée inconnue.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure

Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue. Pression de vapeur Donnée inconnue. Densité de vapeur

Densité relative 2.5 - 7.3

Solubilité(s) Réagit avec l'eau.

Coefficient de partage: Aucunes informations disponibles.

n-octanol/eau

> 400 °C (> 752 °F) **Température** 

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue. Donnée inconnue. Viscosité Propriétés explosives Donnée inconnue. Propriétés comburantes Donnée inconnue

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible. 9.2. Autres informations

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit réagit au contact de l'eau. 10.2. Stabilité chimique Aucunes informations disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. De l'hydrogène gazeux facilement inflammable ainsi que de la phosphine et de l'arsine, gaz facilement inflammables et toxiques, peuvent se former en cas de contact du produit avec l'humidité, les acides ou les bases. Une réaction avec l'acide fluorhydrique ou l'acide nitrique entraîne la formation de gaz toxiques comme le tétrafluorure de silicium ou les gaz nitreux. Le produit humide forme de l'hydrogène gazeux facilement inflammable en cas d'ajout à du métal fondu du fait de la décomposition de l'eau. L'ajout de matière humide à du métal fondu peut provoquer des explosions.

10.4. Conditions à éviter Humidité. Humidité. Génération de poussières. 10.5. Matières incompatibles Eau. Acides. Bases. Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux Peut dégager de l'hydrogène gazeux en cas d'exposition à l'eau, aux acides, aux bases ou aux

comburants.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

Informations générales Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un

personnel qualifié.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale.

Inhalation Les poussières libérées peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et provoquer la toux. Au

contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

Contact avec la peau Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. **Symptômes** 

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucune toxicité aiguë attendue.

**Produit Espèce** Résultats d'essais

FERROSILICIUM 30-90 % (CAS Mélange)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 20000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire Aucunes informations disponibles. Sensibilisation cutanée N'est pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucunes informations disponibles.

Aucunes informations disponibles.

Aucunes informations disponibles.

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le NTP, le CIRC et l'OSHA. Cancérogénicité

Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles exposition répétée

Aucunes informations disponibles.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges

substances

et informations sur les

Donnée inconnue.

Non classé.

**Autres informations** La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité

que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement n'est pas exclue.

12.2. Persistance et dégradabilité

On ne s'attend pas à ce que le produit soit biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Aucunes informations disponibles.

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Aucunes informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Aucunes informations disponibles.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide.

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services Code des déchets UE

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Consulter les autorités avant l'élimination. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les

égouts ou le réseau d'eau.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

14.1. Numéro ONU UN1408

14.2. Nom d'expédition des FERROSILICON

**Nations unies** 

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.3 Risque subsidiaire 6.1 Label(s) 4.3 +6.1 No. de danger (ADR) 462

Code de restriction en Ε tunnel

Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions

particulières à prendre par

manipulation.

l'utilisateur

**RID** 

14.1. Numéro ONU UN1408

14.2. Nom d'expédition des **FERROSILICON** 

**Nations unies** 

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

4.3 Classe Risque subsidiaire 6.1 Label(s) 4.3 + 6.1Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions

manipulation. particulières à prendre par

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN1408 14.2. Nom d'expédition des Ferrosilicium

**Nations unies** 

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

4.3 Classe Risque subsidiaire 6.1 4.3 + 6.1Label(s) 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

l'utilisateur

IATA

**14.1. UN number** UN1408 **14.2. UN proper shipping** Ferrosilicon

name

14.3. Transport hazard class(es)
Class 4.3

Subsidiary risk 6.1

14.4. Packing group III

14.5. Environmental hazards No.

ERG Code 4PW

14.6. Special precautions

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

**IMDG** 

**14.1. UN number** UN1408

14.2. UN proper shipping FERROSILICON

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 4.3
Subsidiary risk 6.1
14.4. Packing group III
14.5. Environmental hazards
Marine pollutant No.

**EmS** F-G, S-N **14.6. Special precautions** Read saf

for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**14.7. Transport en vrac** Sans objet. Cependant, ce produit est solide et transporté en vrac selon l'Appendice I du Code **conformément à l'annexe II de la** IMSBC.

convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

# Autorisations

#### Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé.

#### Other EU regulations

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

**Autres réglementations** 

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Références

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Liste des abréviations

PBT: persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: très persistante et très bioaccumulable.

Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

Texte intégral des

R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

avertissements ou des phrases R et des mentions H en

Sections 2 à 15

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Informations de formation Clause de non-responsabilité

La Fiche de données de sécurité résume au meilleur de nos connaissance à la date de délivrance les risques de santé et de sécurité qui pourraient être causés par le produit et fournit des lignes de conduites générales sur les méthodes appropriées de manutention du produit sur le lieu du travail. Etant donné qu'il est impossible à Orica Limited d'anticiper ni de contrôler les conditions dans lesquelles le produit est employé, il incombe à chaque

utilisateur d'évaluer les risques avant d'utiliser le produit.

Pour toute clarification ou information supplémentaire, l'utilisateur peut contacter son représentant Orica ou Orica Limited aux coordonnées fournies page 1.

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

La responsabilité d'Orica Limited pour la matière sous sa forme commercialisée est soumise aux clauses et conditions de vente, dont une copie peut être obtenue sur simple demande.